mise à l'ordre du jour qu'après celles relatives aux retraites ouvrières. D'autre part je déclare également qu'elle ne vise, en dehors de toutes personnalités, qu'un système de spoliation et d'iniquité qui n'a que trop duré. (Très bien ! très bien !)

De la Porte rappelle qu'aux interpellations visant les concessions de terres en Tunisie, d'autres s'ajoutaient, qui portaient sur l'ensemble de la politique coloniale et que celles-ci avaient été fixées au 2 juin.

De la Porte. — Mais nous comprenons qu'un débat sur les retraites ouvrières doit primer tous les autres.

Il est certain, en effet, qu'on ne peut ajourner le problème, car il y a un soulèvement de la classe ouvrière et paysanne contre l'application de la loi. (Protestations et mouvements divers.) Vos protestations mêmes prouvent qu'il est nécessaire pour chacun de nous de prendre ses responsabilités devant le pays.

M. Paul-Boncour, ministre du travail, prononce quelques mots en réponse à De la Porte. Il accepte la discussion, ajoutant que le gouvernement estime qu'il est impossible de remettre en question les prescriptions fondamentales de la loi et qu'il ne saurait accepter d'y changer quoi que ce soit avant sa mise en application.

Il est donc entendu que les interpellations relatives aux retraites ouvrières seront discutées vendredi. Viendront ensuite les interpellations provoquées par les affaires de Tunisie, puis on discutera une demande d'interpellation déposée par M. Viviani au sujet de certaines lignes de chemins de fer du Centre.

L'ordre du jour étant ainsi réglé, la Chambre aborde la réforme électorale et la discussion générale est ouverte.

M. Deschanel parle le premier et prononce un discours en faveur de la R. P. et contre le système de l'apparentement imaginé par M. Painlevé et auquel se sont ralliés, en une manœuvre hypocrite, tous les adversaires de la réforme.

M. Deschanel doit lutter contre l'hostilité des arrondissementiers qui, pendant qu'il parle, font du bruit, ricanent, et de loin en loin interrompent pour lâcher quelque bourde. Parmi ceux qui s'agitent le plus, citons MM. Bouffandeau — naturellement ! — le trop célèbre M. Trouin et M. Dumesnil, qui, au début de sa campagne électorale, faisait dire qu'il était proportionnaliste.

VAILLANT

Le citoyen Vaillant prend la parole.

Il établit l'origine française et socialiste de l'idée de la représentation proportionnelle.

Vaillant. — Il est nécessaire que le scrutin majoritaire ne soit établi sous aucune forme. sous l'empire, Louis Blanc se ralliait à la représentation proportionnelle et disait qu'il voyait dans le scrutin majoritaire la possibilité de l'établissement d'un système légal plus dangereux que le pouvoir personnel.

L'idée de la représentation proportionnelle est née en France. Les études des disciples de Fourier en sont la preuve.

En 1846, Considérant, résumant ses travaux et ceux de ses amis, publiait une brochure qu'il adressait à la république de Genève et dans laquelle il expliquait ce qu'était l'élection vraie substituée à l'élection faussée du système majoritaire. D'après lui, la représentation proportionnelle est l'élection véridique. et Considérant, dissipant la confusion qu'on avait cherché à établir entre le vote représentatif et le vote délibératif, montrait que chaque citoyen avait droit à être représenté, que tous les partis devaient être représentés proportionnellement à leurs forces.

Notre ami dit qu'à l'institution de la R. P. doivent s'ajouter d'autres réformes qui organiseront la démocratie, telles que la proposition sur le secret et la sincérité du vote, laquelle dort au Sénat. Vaillant rappelle la proposition qu'il a déposée pour supprimer un certain nombre des dispositions fâcheuses du décret réactionnaire de 1852.

Le député socialiste ajoute qu'il faut établir la représentation proportionnelle dans sa vérité et écarter l'apparentement, le panachage et le vote cumulatif.

Vaillant. — Si la représentation proportionnelle a un avantage, c'est qu'elle est une condition de la formation et du développement des partis ; par elle, le pays peut s'organiser ; par elle, s'institue la lutte féconde des partis qui est la vie des nations libres.

Notre ami termine en disant que la R. P. ne réalisera pas encore l'idéal du gouvernement du peuple par le peuple, mais qu'elle marquera un progrès dans cette voie. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Nous entendons ensuite un personnage assez singulier, M. Maginot, radical-réactionnaire, l'homme le plus grand de la Chambre (il a plus de deux mètres de haut), et, à côté de lui, M. Millevoye, jadis surnommé par Rochefort l'*Eucalyptus globulus*, semble un pygmée).

Cet étonnant représentant a prononcé un discours plus étonnant encore, dans lequel, après avoir détaillé tous les vices du scrutin d'arrondissement, il a déclaré qu'il fallait cependant conserver provisoirement, et en attendant que les partis fussent constitués, ce mode de votation tant décrié.

M. Maginot sera peut-être le seul député qui demandera que le scrutin d'arrondissement soit maintenu et avant de formuler cet avis, il a fallu qu'il énumère tous les défauts de ce système !

Le dernier orateur de la journée a été M. Joseph Reinach, qui a parlé, non sans vigueur, en faveur de la réforme. Il s'est attaché à démontrer qu'une nécessité politique impérieuse commande l'établissement de la représentation proportionnelle, si l'on veut arrêter le mouvement de mécontentement qui s'affirme avec une force grandissante contre les abus du parlementarisme et contre la prédominance des intérêts particuliers sur l'intérêt général.

La discussion continuera aujourd'hui.

Daniel RENOULT.

D'une Bagarre sanglante ON FAIT UN « Crime syndicaliste »

COMMENT LA PRESSE CAPITALISTE DEFORME LA VERITE

Ce nouveau crime syndicaliste a causé dans tout le quartier de Grenelle une très vive émotion. Voilà où on en arrive, sous prétexte de syndicalisme. Un gouvernement digne de ce nom considérerait comme de premier de ses devoirs de garantir aux travailleurs la liberté du travail ; mais on a fait tant de progrès dans la voie de l'humanité et de la fraternité qu'un ouvrier qui travaille ne joue rien moins que sa vie.

C'est en ces termes que la *Liberté* d'hier soir terminait un article rendant compte d'incidents, certes regrettables, qui se sont produits hier matin dans le 15e arrondissement.

Quels furent donc ces incidents ?

Une bagarre, des coups de feu

Vers 6 heures, hier matin, en face le numéro 39 de la rue Héricart, une bagarre se produisait au cours de laquelle des coups de revolver étaient tirés. Un nommé Albert Lafont, jeune homme de 19 ans, était atteint d'une balle et transporté à l'hôpital Necker. Deux autres étaient blessés et disparaissaient sans qu'on puisse les retrouver.

Or, il se trouve que Lafont fait partie de l'équipe de jaunes recrutés par les agents de la « liberté du travail » et figurait, depuis la grève, sur les chantiers de MM. Jaugeard et Boussiron.

La qualité — si l'on peut dire ! — du blessé suffit à notre confrère pour lui révéler celle de ses adversaires. Puisque celui-là est un jaune, ceux-ci sont incontestablement des « syndicalistes ». Et voilà le « crime syndicaliste » dans toute son horreur. Car un crime commis par un syndicaliste est, pour notre confrère, particulièrement horrible.

Eh bien ! n'en déplaise à la *Liberté* et aux autres journaux antisyndicalistes qui lui emboîtent le pas, il n'est pas prouvé que la bagarre résulte de la qualité même des belligérants. Ce ne serait d'ailleurs pas la première fois que des incidents tragiques seraient dénaturés pour les exploiter contre le syndicalisme. L'affaire Dongé-Durand illustre tristement notre affirmation.

Mais, serait-il exact que la mêlée eut lieu entre rouges et jaunes, il est moins qu'établi que les coups de feu furent tous tirés par les premiers et quand on voit les procédés dont usent les renégats, soit à La Ferté-sous-Jouarre, soit à Asnières et en multiples circonstances ; quand on sait que les patrons n'hésitent pas toujours à armer ces malheureux, n'est-on pas en droit de se demander qui a le plus de responsabilité dans la scène tragique de Grenelle, qui a commencé à faire usage d'armes à feu, de quel camp même est partie la balle qui a frappé Lafont ?

L'enquête nous l'apprendra peut-être. Nous veillerons pourtant à ce qu'elle soit plus impartiale que celle de certains de nos confrères.

Chez les grévistes

Pour notre part, nous nous sommes trouvés de 9 heures du matin à 10 heures au milieu des grévistes terrassiers de l'Ouest-Etat, dans la vaste salle de la Bourse du travail de Clichy et nul d'entre eux ne semblait se douter qu'une bagarre se fût produite quelques heures plus tôt.

Ils attendaient, dans le calme et la confiance, le service de la soupe communiste, tandis que Pedro, le secrétaire du syndicat, et les autres militants délibéraient au Comité de grève. Ils délibéraient non pas sur les jaunes dont ils se moquent, mais sur l'extension du mouvement aux autres entreprises de terrassement sur l'Ouest-Etat. — A. L.

Groupe Socialiste au Parlement

REUNION DU 29 MAI 1911

Président : Mauger.

Sont présents : Aubriot, Barthe, Betoulle, Bouhey-Allex, Brenier, Cabrol, Camelle, Colly, Compère-Morel, Dejeante, De la Porte, Delory, Dubled, Ducarouge, Dufour, Dumas Charles, Ghesquière, Goniaux, Goude, Groussier, Guesde, Jaurès, Lagrosillière, Lamendin, Lavaud Lecointe, Lhoste, Mamis, Mauger, Meslier, Mille, Mistral, Myrens, Nectoux, Nicolas Léandre, Prévot, Raffin-Dugens, Reboul, Ringuier, Rognon, Rouanet, Rouger, Rozier, Sixte-Quenin, Thomas, Vaillant, Voilin, Walter.

Dubreuilh, Camélinat, Renaudel et la citoyenne Roussel assistent à la séance.

Les retraites ouvrières

Le groupe reprend la discussion commencée à la précédente séance sur les Retraites ouvrières.

Y prennent part : Reboul, Vaillant, Betoulle, Guesde, Jaurès, Sixte-Quenin, Hubert Rouger, Voilin, Nectoux, De la Porte, Raffin-Dugens, Delory, Compère-Morel et Goude. La suite de cette discussion est renvoyée à une séance exceptionnelle qui est fixée à jeudi matin.

Après examen sur la demande d'interpellation de Brizon et d'autres camarades, le groupe décide de n'accepter le renvoi qu'en tête de l'ordre du jour de vendredi prochain.

De la Porte insiste pour que, dans ces conditions une date très proche soit fixée en remplacement, pour les interpellations coloniales.

La séance est levée à midi vingt.

Les secrétaires :
AUBRIOT, BETOULLE, DEJEANTE, DE LA PORTE.

Pourquoi tant de Grèves de Dockers ?

Le métier de docker. — L'arrimeur. — Les véritables salaires. — Le chômage, les machines.

L'EFFORT DE LA FÉDÉRATION DES PORTS ET DOCKS

Les dockers ont fait parler d'eux, en ces dernières semaines : grève à Bayonne, grève à La Pallice, grève à Saint-Nazaire, les gens importants et « bien informés » se sont écriés :

— Encore un mouvement des dockers, ces gaillards-là ne sont jamais contents et pourtant ils gagnent des vingt francs par jour tant qu'ils veulent !

Hélas ! il arrive bien aux dockers de gagner 20 francs, mais c'est en *une semaine* ! Essayons de fixer à grands traits les caractères distinctifs de leur dur métier.

Comment ils travaillent

Les dockers, chacun le sait, procèdent dans les ports au chargement et au déchargement des navires. « Enfants de la misère » : volontiers ils se dénomment ainsi. Ce sont, en effet, des ouvriers bien misérables. A douze ans, à dix ans, à huit ans même pour beaucoup, ils s'employaient déjà sur le port à de menues besognes, faisaient les commissions, poussaient la brouette, attrapant de ci de là un pourboire et une taloche, car les parents étaient si pauvres qu'ils ne pouvaient faire de leur fils un apprenti ; il fallait que le gamin gagnât tout de suite. Grandi sur les quais, entre les balles de coton et les montagnes de charbon, l'enfant, puis le jeune homme s'accoutumait à porter des charges de plus en plus lourdes. Et c'est ainsi que se forme un docker.

« Des sans-métier » objectent dédaigneusement les grands armateurs. Beaucoup sont simplement des manœuvres, des « hommes de peine » — ah ! le mot cruellement juste — des hommes de grande peine qui se brisent les épaules et les reins sous d'invraisemblables fardeaux. Les uns sont *charbonniers*. Pour activer leur production, pour leur faire reculer les limites du surmenage, les entrepreneurs de manutention mettent à leur portée l'alcool par litres pleins. Le surmenage des hommes sert l'intérêt des industriels, entrepreneurs et armateurs. Pourquoi ? Pour ceci : un bateau ne peut rester à quai qu'un temps relativement court ; s'il dépasse ce délai sans avoir achevé son débarquement, l'armateur doit payer un droit fort élevé dit de *surestarie*. Ce droit atteint environ 500 francs *par jour de retard* pour un bateau de 2.000 tonnes. Comprend-on pourquoi, par tous les moyens, on accélère le labeur des charbonniers, pourquoi on leur fait décharger jusqu'à 80.000 kilos par jour, à trois hommes, pourquoi l'alcool coule à pleins fûts et pourquoi le malheureux Durand trouvait tant de peine à prêcher la tempérance parmi ses camarades, les charbonniers du Havre ? Les dockers sont encore *portefaix* : quand ils transportent des pyrites, du ciment, du soufre, leur dos, rongé par les matières chimiques, ne forme qu'une plaie, une large plaie qui va des épaules à la ceinture et imprime sur leur chair à vif, les contours d'un sac. Ils travaillent dans les cales obscures, étroites, étouffantes, ensachant le blé à la pelle, dans les poussières.

Les accidents du travail, écrasement par chutes d'objets, amputations par mécaniques, sont si nombreux que les entreprises de manutention doivent payer des surprimes aux compagnies d'assurances.

Mais si pour être « homme de peine » il suffit d'avoir un courage et des bras également résistants, demandez donc, dans les ports, s'il ne faut pas des connaissances professionnelles pour être *arrimeur* ! C'est le docker qui dispose la cargaison dans les cales du bateau. Il doit former de véritables murs de marchandises, susceptibles de résister aux plus furieux coups de mer, aux plus impétueux roulis. Il dépend de l'arrimeur que pas une goutte de vin ne reste dans les tonneaux, après une longue traversée, que pas un colis n'arrive intact à destination. Il serait imprudent de remplacer les *arrimeurs* par de pauvres paysans bretons inexpérimentés et abusés, comme on tente de le faire à La Pallice !

Leurs Salaires exacts

Que gagnent les dockers ? A Cette, à Nice et à Dunkerque, ils reçoivent pour le portage des marchandises diverses, huit francs pour huit heures de travail. Partout ailleurs, le tarif le plus élevé est 6 francs. Mais c'est là un salaire exceptionnel : la moyenne varie de 4 fr. 50 à 5 fr. 50. Dans certains ports — à Brest et à Lorient, par exemple — les dockers reçoivent 3 fr. 50 pour dix heures de travail ! Si ces salaires étaient régulièrement perçus ! Mais le chômage sévit à l'état permanent dans la corporation, il est naturel, pourrait-on dire. L'arrivée des navires est irrégulière. dans les petits ports où vivent deux ou trois cents dockers, trois ou quatre bateaux accostent par semaine. C'est de l'ouvrage assuré pour une partie des ouvriers. Les autres chôment, à tour de rôle. Dans les grands ports, trois, quatre, six bateaux chargés arrivent tous les jours. Mais il y a là trois ou quatre mille dockers. Et le déchargement d'un navire occupe 80 à 120 hommes. Une recrudescence d'arrivages : tous les bras sont occupés. On en manque. Un embauche des dockers d'occasion. Une pénurie de bateaux : inaction, famine. Jamais on n'est sûr de travailler le lendemain.

Le machinisme accentue le chômage : la benne automatique dite *benne-crapaud* prend le charbon à bord et le décharge ; là où besognaient 10 dockers, il en reste 3. A Rouen, le *Tancarville* saisit le charbon sur le quai par les bennes-crapaud et le verse dans les soutes au moyen d'une chaîne à godets et d'un drap sans fin : 37 charbonniers sur 40 se croisent les bras.

En hiver, quand la saison « donne » les ouvriers agricoles, les travailleurs du bâtiment, chassés des chantiers par la mauvaise saison, affluent vers les ports et s'embauchent sur les quais : il faut bien que tout le monde vive et les dockers professionnels font bon accueil à ces camarades momentanés.

Mais, qui s'étonnera que, par des mouvements fréquents, ces ouvriers, particulièrement défavorisés, demandent la réglementation de leurs journées de travail, une protection contre les accidents qui les meurtrissent tous les jours et un relèvement de salaires qui leur permît de vivre même quand MM. les armateurs les laissent inoccupés sur les quais ? La *Fédération nationale des Ports, Docks et Transports* met tous ses efforts, toute son énergie à les grouper ; dans les ports où les conditions de travail sont les moins cruelles, sa propagande produit d'heureux résultats ; à la Pallice, le syndicat vigoureux et décidé, vient de soutenir une lutte de 55 jours sans avoir compté une seule défection parmi 600 dockers ! A Lorient, où l'on gagne trois francs cinquante, l'organisation n'est pas encore debout. Mais patience...

L.-M. BONNEFF.

A propos de la Manifestation du Père-Lachaise

Les Jeunes Gardes ont adressé la lettre suivante au *Matin* :

Monsieur le secrétaire de rédaction,

Le compte rendu de la manifestation d'hier, au Père-Lachaise, donné par le *Matin*, contient ces lignes :

« La Jeune Garde Révolutionnaire conspue vivement. M. Dejeante et crie : « A bas les 15.000 ! » Ceci provoque quelques remous dans la foule. »

Le *Matin* a été mal renseigné.

A aucun moment les Jeunes Gardes qui, d'ailleurs, conformément aux décisions prises par les organisateurs, se sont dispersés dès la sortie du cimetière, n'ont conspué M. Dejeante.

Il n'est pas dans l'habitude des Jeunes Gardes, qui comprennent des éléments révolutionnaires de toutes tendances, de semer la division.

Et ce n'est pas à l'occasion d'une manifestation où *tout* le prolétariat communiait dans le souvenir de ses morts, que quelqu'un des nôtres aurait commis la sottise et la maladresse de mettre en avant des griefs particuliers.

Nous sommes tous, aux Jeunes Gardes, de ceux qui pensent qu'il faut réserver tous ses coups aux adversaires du prolétariat et de la révolution.

Civilités distinguées.

Pour le Comité exécutif des J. G.
Miguel ALMEREYDA.

VIENT DE PARAITRE :
L'ARMÉE NOUVELLE
Par JEAN JAURÈS
En vente à la *Librairie de l'Humanité*.
L'exemplaire, franco : 3 fr. 35.

LA « TUNISIFICATION » DU MAROC

UN JOURNAL ESPAGNOL EN EXPOSE FORT BIEN LE PLAN

Les coloniaux deviennent de plus en plus cyniques et ne cachent presque plus leurs projets de conquête. C'est ainsi qu'ils osaient, avant-hier, dans une correspondance significative du *Matin*, parler de « protectorat » sur le Maroc, en déclarant il est vrai que c'était Moulay-Hafid qui nous demandait de « le lui accorder » (!).

Comment peut-on s'étonner que dans ces conditions la presse espagnole devienne de plus en plus méfiante, et qu'elle parle couramment, tout comme la presse allemande, de « tunisification » du Maroc ? A cet égard, l'article publié par l'organe du président de la Chambre espagnole, le comte de Ramanones, *El Diario Universal*, mérite de retenir toute notre attention.

Après avoir montré que l'évacuation de Fez même n'aurait que peu d'importance, les plans de nos coloniaux devant se réaliser autrement, il en donne un exposé fort ingénieux que voici :

En ce qui nous concerne, la situation créée par la France va, en fait, établir au Maroc un protectorat dissimulé, mais non moins réel que celui qu'elle a su établir en Tunisie, par exemple.

Le maghzen a des dettes formidables. Toutes ces dettes seront payées. On créera des mehallas chérifiennes payées par la France. Le sultan se voit assailli et énergiquement combattu par les indigènes qui désirent le renverser du trône des Hassan ; la France l'y maintiendra par le pouvoir de ses armes, et bientôt on lui donnera une armée, instruite par des officiers français, dirigée par eux. La France paralyse ainsi les bras et les volontés ; elle paye et domine les Marocains. C'est la France qui sera maîtresse à Fez, et les ministres du sultan feront ce qui conviendra à cette puissance parce que ce sera, comme par hasard, ce qui conviendra au sultan, maintenu sur son trône par la seule protection de la France. Aux côtés de chaque ministre, de chaque pacha, et à la tête de chaque mehalla, il y aura un Français.

La France, nous le répétons, sera maîtresse du pays et de Moulay Hafid, qui est prisonnier par convenance. Etre ami du Français équivaudra à être ami du sultan. Et voilà comment la France obtiendra, sans dérogation aucune aux clauses de l'acte d'Algésiras, un ferme protectorat au Maroc ; voilà comment, moyennant quelques millions et au prix d'une promenade militaire effectuée par une poignée de Français, elle établira une mainmise sur l'empire sans que la moindre protestation se fasse entendre, avec accord tacite ou explicite de l'Allemagne.

Tout ceci nous paraît des plus vraisemblables et le fait que ces considérations sont évidemment inspirées, chez un requin comme Romanones, par des préoccupations et des convoitises semblables à celles de nos coloniaux et rivales des leurs, n'en diminue ni la force, ni la portée. — J. L.

APRES L'OCCUPATION DE FEZ

Une victime des requins

Nous apprenons que le frère de notre camarade Rousseau, secrétaire du syndicat des employés et adjoint au maire de Reims, a été tué au passage de l'Oued Beth dans l'attaque de la colonne par les Cherarda.

La nouvelle victime des requins était sergent de coloniale, agé de 29 ans et marié. Nous prions notre camarade Rousseau de croire à nos bien sincères condoléances.

L'ACTION ESPAGNOLE

Attaque d'une reconnaissance

On mande de Melilla que près de la rivière de Kert, à quatre kilomètres de la position de Ras-Medoua, récemment occupée, le lieutenant-colonel Canton, chef du bureau arabe, qui opérait avec 25 hommes, une reconnaissance, essuya une fusillade de la part de Maures embusqués. Le colonel Aizpara, qui commande la position de Medoua, accourut avec le reste de la police indigène, et le feu continua jusqu'à l'arrivée des deux compagnies de renfort.

AU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DE RENTRÉE

L'Election du Bureau

En ouvrant la séance, le doyen d'âge, M. Lampué, prononce un discours. C'est une longue attaque contre le projet de la réforme électorale. Mais les arguments sont si faibles que personne à gauche n'y prend garde. Seuls, les droitiers et quelques radicaux applaudissent.

Le scrutin pour l'élection du bureau, des plus monotones, puisque les radicaux et les socialistes s'abstiennent, donne les résultats suivants : Président, M. Félix Roussel (42 voix) ; vice présidents, MM. César Caire (40 voix), et Giron (39 voix) ; secrétaires, MM. Merlin (41 voix), Robaglia (40 voix), Guillard (40 voix) et Rollin (39 voix) ; syndic, M. Gay.

Seul, parmi les radicaux, M. Tantet a refusé de s'abstenir et est allé à la tribune déposer un bulletin au nom de M. Félix Roussel.

Paroles officielles

En prenant possession du fauteuil, M. Félix Roussel, associe le Conseil aux hommages qui ont été rendus par le pays en fier au ministre de la guerre, frappé à mort lorsqu'il apportait ses encouragements à la navigation aérienne.

Tout comme le président de la Chambre, M. Roussel crut nécessaire d'associer à cet hommage les soldats qui ont succombé au Maroc.

De sa place, notre ami Varenne fait cette interruption : « On ferait mieux d'envoyer moins de cuirassiers à Issy-les-Moulineaux. » Ce qui ne paraît pas être du goût de M. Lépine, assis au banc de l'administration.

M. de Selves s'associe, bien entendu, aux paroles du président. Quant au préfet de police, très affaissé, il lui paraît plus prudent de ne rien dire du tout.

M. Chassaigne-Guyon demande que les paroles prononcées par le président et le préfet soient traduites par le vote d'une adresse au corps expéditionnaire du Maroc.

M. Roussel. — Le conseil sera unanime, je pense...

Citoyen Chausse. — Pas le moins du monde. Au nom du groupe socialiste, je proteste contre l'envoi de troupes au Maroc, où l'armée fait le jeu des financiers et des coureurs de concessions. La France n'a rien à faire là-bas et ferait mieux de s'occuper de ses propres affaires.

— Les magasins du Bon-Marché, en échange de quelques avantages demandés pour l'établissement de leur passage souterrain, acceptent de reculer de 2 m. 75 la construction nouvelle de leur annexe, rue du Bac.

Le conseil approuve les conclusions d'un rapport dans ce sens.

Séance vendredi, où l'on discutera la question du benzol.

Les Retraites Ouvrières

LA PROCÉDURE A SUIVRE EN CAS DE RÉCLAMATIONS

M. Antoine Perrier, garde des sceaux, adresse aux procureurs généraux une circulaire relative à l'application de la loi sur les retraites ouvrières. Cette circulaire indique la procédure à suivre par les intéressés pour les réclamations qui concernent l'inscription sur les listes.

Ces réclamations, dit le ministre de la Justice, sont portées devant le juge de paix du canton par simple déclaration au greffe de la résidence de l'intéressé faite sans frais. Le greffier doit donner récépissé de cette déclaration. Le juge de paix doit statuer dans les dix jours sans frais ni forme de procédure, après un simple avertissement donné par ses soins au préfet et à l'intéressé cinq jours à l'avance. La sentence est, le jour même, portée à la connaissance du préfet et du maire de la commune de l'intéressé qui la notifie à celui-ci dans les vingt-quatre heures de la réception. Elle n'est pas susceptible d'opposition.

L'intéressé et le préfet peuvent interjeter appel de la sentence du juge de paix devant le tribunal civil.

L'appel est formé dans les cinq jours de la notification en ce qui concerne l'intéressé, et de la réception de la sentence en ce qui concerne le préfet, par une simple déclaration au greffe de la justice de paix. Le greffier transmet sans délai et sans frais les pièces, et le cas échéant, les mémoires fournis par les parties au greffier du tribunal civil. Le tribunal statue, sans frais ni forme de procédure, dans les quinze jours de la réception des pièces après avertissement donné au moins cinq jours à l'avance au préfet et à l'intéressé par les soins du procureur de la République. Le greffier notifie dans les vingt-quatre heures la décision au préfet et au maire qui en fait lui-même notification à l'intéressé également dans les vingt-quatre heures.

Les parties ne sont d'ailleurs pas privées du droit de soumettre en dernier ressort leurs réclamations à la juridiction suprême. L'article 198 dispose en effet que la décision du tribunal peut être déférée à la Cour de cassation dans les dix jours de la notification par une simple déclaration au greffe du tribunal. Le greffier transmet sans frais au greffier de la Cour de cassation les pièces, et le cas échéant, les mémoires fournis par l'intéressé et le préfet. Comme devant le juge de paix et le tribunal civil la procédure ne donne lieu à aucun frais.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Pour la laïque

M. Steeg, ministre de l'instruction publique a déposé, hier, sur le bureau de la Chambre, le projet de loi suivant, relatif à la défense de l'enseignement primaire public :

Article unique. — « Seront punis d'une amende de seize à deux cents francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui par dons, promesses, violences, voies de fait, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, ou par tout autre moyen de contrainte, auront provoqué directement, soit à résister aux lois ou aux actes légaux de l'autorité publique relatifs à l'enseignement primaire public soit à faire obstacle à l'accomplissement des exercices réglementaires de l'école publique.

« L'article 463 du code pénal est applicable aux délits visés dans le paragraphe précédent. »

C'est aux juges correctionnels et non aux juges de simple police que seront déférés les délits précités.

Une déclaration de M. Monis

Le président du Conseil a reçu, hier, M. Ferdinand Buisson, président de la commission du suffrage universel et le citoyen Grousier, rapporteur du projet de réforme électorale.

M. Monis a déclaré à ces deux représentants de la commission « *que le gouvernement était en principe partisan d'une réforme électorale avec R. P., mais avec les réserves de détail qu'il a formulées il y a quelques mois devant la commission.* »

FEUILLETON DU 30 MAI 1911 — 17

Victime !

PAR

Stéphane BECQUERELLE

X

— SUITE —

Toute la route elle caqueta, remua sur le banc, de plus en plus inquiète, jalouse.

Personne ne lui répondit.

Le mouvement égal de la voiture assommeillait les voyageurs. Elle en fut donc pour ses frais.

Trois quarts d'heure après, on descendait en face de l'école.

Après un bonsoir, Fiquet entra tout de suite chez lui et se coucha.

***

Mais il ne souffla point sa bougie et mit quelques livres auprès de lui.

Il ruminait son bonheur.

Ainsi il avait tenu dans sa main la petite main d'Emma !

— Voyons ! comment ai-je fait pour la lui prendre. Ah ! oui ! je me rappelle !

J'ai dit : « Tiens, comme vous avez froid, fillette », et j'ai gardé sa main.

Il se rappelait bien tout encore. Elle l'avait laissé prendre, comme les enfants qui désirent qu'on les réchauffe, et ne l'avait plus remuée du tout.

Il essayait toujours de se rappeler ce contact. Il avait senti peu à peu la chair se réchauffer et revivre sous sa caresse, et il avait été très heureux de tenir un peu de ce petit être.

Avec d'imperceptibles mouvements de doigts, il palpait la peau douce et flexible.

Mais ce qui l'étonnait maintenant, c'est qu'il n'avait ressenti aucun désir violent, charnel.

Il n'avait pas eu un instant envie de pétrir cette chair qu'il tenait, qu'il sentait plus chaude à chaque minute. Il avait eu, au contraire, des ménagements infinis ; il se rappelait son inquiétude à la pensée soudaine qu'elle allait s'apercevoir de quelque chose. Il avait tout de suite demandé :

— Vous avez chaud maintenant.

Et Emma avait retiré sa main en disant : « Merci. »

Il ne se lassait pas de revivre cette minute de charme doux et exquis. Il aurait voulu en être occupé toute la nuit ; il se mettait à chercher des détails insignifiants qu'il craignait d'oublier.

Mais ce qui l'attirait surtout, c'était la pureté, l'ingénuité d'Emma.

Il n'avait remarqué chez elle aucun tressaillement, aucun désir éveillé : elle avait simplement réchauffé à lui sa main comme elle aurait fait à un feu...

***

La clarté trop vive de la lumière le gênant, il souffla sa bougie et s'assoupit.

Il avait placé une de ses mains dans l'autre et il se sentait très bien dans la voiture avec la main d'Emma dans sa main. Et cela lui semblait bon comme un verre d'eau fraîche après une griserie.

Il dormit à peine quelques heures et se remit à lire longtemps avant le jour.

Tous ses auteurs favoris lui déplurent, mais il lut *Graziella* d'un trait.

XI

Le lendemain, il parut à peine pour les repas. Il souffrait de sentir, sans cesse posés sur lui, les yeux de Catherine — demeurée là sans prétexte.

Il croyait qu'on allait s'apercevoir que cette fille restait pour lui, rien que pour lui.

L'idée lui vint, un moment, de ne plus prendre sa pension dans cette maison ; oui, mais où irait-il ? Quel prétexte donner ? Et puis, il sentait comme une chaîne qui le retenait dans ce milieu ; il cherchait, des yeux Emma occupée à ranger la vaisselle, et tout de suite il se traitait de fou.

Parce qu'une méchante pimbêche était là pour deux heures, peut-être encore, il fallait briser... Ah ! mais non, par exemple !

J'ai du travail dans ma classe, je ne prendrai pas de café, dit-il en sortant.

Catherine n'eut pas l'air de comprendre, mais elle fit une horrible moue et parla, peu après, d'atteler son cheval.

— Ah ! ça, dit le menuisier soupçonneux, tu ne peux donc pas tenir en place, quand M. Fiquet est là ? Tu sais, il faut le laisser tranquille, ce garçon.

— Moi, je n'y pense mi seulement !

Et elle se leva pour partir.

***

Fiquet la guettait de son bureau. Quand il la vit sortir de la grand'porte, il eut un soupir de soulagement et, tout de suite, une envie folle de retourner chez le menuisier. Pour quoi faire ?

Il regarda l'heure. Encore quelques minutes. Cinq enjambées et il était dans la cuisine.

— Emma, je n'ai pas laissé un livre, au déjeuner ?

— Non, monsieur, je n'ai rien vu en desservant la table.

— Ah !

Il regrettait de n'avoir plus rien à ajouter et de partir si vite, sans rien trouver de gentil. Arrivé à la porte, il se retourna :

— A ce soir, au revoir, ma bonne petite Emma.

— Au revoir, monsieur, fit l'enfant avec une risette qui sembla si délicieuse à Fiquet qu'il partit tout tremblant d'émotion.

A quatre heures et demie, quand il sortit, il n'osa pas retourner chez le menuisier avant l'heure du souper.

Il s'enferma chez lui pour lire, et alluma pour la première fois le poêle de sa chambre à coucher.

Il s'était bien approché du feu et avait repris *Graziella*. Il buvait, là, dans ce calme et cette douce chaleur, la prose molle et facile de Lamartine et se sentait ému jusqu'aux larmes des souffrances de la petite Napolitaine. Il maudissait le poète de l'avoir abandonnée.

Ah ! si ç'avait été lui, par exemple, jamais !

Et peu à peu, dans sa songerie amoureuse, il mêlait son propre roman à celui du poète ; il confondait les personnages : Emma était la fille du pêcheur, et lui le jeune et riche étranger.

Mais il changeait la fin du récit ; il se brouillait avec sa famille pour épouser l'enfant pauvre ; puis, il se réconciliait et ramenait chez ses parents sa jolie petite femme...

Il s'étonnait de n'avoir jamais si bien compris le livre ; il n'y voyait rien d'invraisemblable, rien de faux ; ou plutôt il était devenu incapable de critiquer ; il aimait !

Il arriva chez le menuisier une demi-heure trop tôt, et s'enhardit jusqu'à mentir :

— Tiens, ma pendule avance, fit-il en entrant.

Et il s'assit dans un coin, pour mieux voir Emma.

La contemplation lui suffisait toujours. Il regardait et il se trouvait heureux.

Il aimait tout dans l'enfant, les frisons fous de sa chevelure, le son flûté de sa voix, sa démarche, ses moindres gestes, jusqu'à certaine petite moue qu'elle avait coutume de faire quand son père lui commandait un travail qui lui déplaisait.

Peut-être aussi le désir ne s'éveillait-il pas chez lui, parce qu'il savait Emma trop jeune, trop enfant encore !

D'ailleurs, il était heureux qu'elle fût ainsi ; il pourrait, en demeurant quelque temps près d'elle, la pétrir à sa guise, la parfaire patiemment ; il se sentait une grande joie en pensant qu'il la verrait se former, devenir femme, et qu'il serait là pour savourer la primeur de ses charmes.

Cela le rendait en même temps rêveur et idyllique à l'excès.

***

Une fois ou deux seulement, le souvenir de Catherine traversa son rêve. Il la chassait comme une chose importune, et vite il s'enfonçait dans son amour.

Il s'y plongeait avec délices, s'y roulait voluptueusement, s'en enveloppait tout entier, voulant en vivre.

De temps en temps, il sollicitait une réponse d'Emma, occupée des préparatifs du souper.

— Quel âge avez-vous exactement, fillette ?

— Moi, monsieur, seize ans passés.

— Et à quel âge avez-vous quitté l'école ?

— A la mort de maman, à dix ans.

Cette simple réponse faillit le faire pleurer d'attendrissement.

— Mais, avez-vous étudié un peu, depuis ?

— Bien peu, monsieur, je n'ai pas le temps.

— Ah ! Eh bien, si vous voulez, le soir, après souper, nous travaillerons tous les trois, avec Gustave ; vous ne serez pas de trop, hein ?

Certainement, qu'elle voulait !

***

Le repas terminé, Fiquet commença sa leçon. C'était une causerie sur la géographie physique de la France.

On se quitta presque à minuit.

Il y avait, le lendemain soir, réunion extraordinaire du conseil municipal.

M. Croquant était venu dans la journée trouver Fiquet et lui avait parlé de son supplément de traitement.

— Oh ! vous l'aurez, je m'en fais fort.

Et Fiquet s'était senti tout joyeux.

Tout de suite après la classe, il avait préparé les registres.

Le garde champêtre vint à six heures demander les clefs pour balayer la mairie et faire du feu.

— Prenez les dans la classe, dit Fiquet.

En entrant, le garde aperçut deux enfants qui se battaient.

C'était Camille et Fernand restés seuls pour le balayage. Ils en avaient fait ! Ils avaient commencé par faire avec leurs doigts de gros pâtés sur tous les cahiers de leurs camarades.

(*A suivre.*)

Grande Marque "VELIN de PARIS"
ENCRES MIETTE
SUPÉRIEURES

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France